



# FORMATION ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – EVRP

Depuis la loi du 31 décembre 1991, l'employeur doit évaluer les risques auxquels ses salariés sont exposés dans le cadre de leur activité.

Cette évaluation doit donner lieu à la rédaction du Document Unique proposant un plan d'actions de prévention et d'améliorations des conditions de travail.

La mise en place de cette démarche doit être participative à tous les niveaux de la structure et continue avec une réévaluation annuelle des risques et des mesures mises en place.

## Durée de la formation :

- 14h sur 2 journées

## Effectif :

- INTRA : 10 personnes maximum

## Public :

- Personne chargée de mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques dans l'établissement dans le cadre de la rédaction du Document Unique.

## Prérequis :

- Comprendre et parler le français.

## Accessibilité :

- Cette formation est adaptée à tout public même les personnes présentant un handicap.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'être capable de réaliser l'inventaire des risques de chaque unité de travail de l'établissement en vue de planifier des actions de prévention afin de diminuer les accidents et maladies professionnelles.

## COMPETENCES DEVELOPPEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les unités de travail
- Identifier les risques professionnels
- Quantifier les risques en termes de fréquence et gravité
- Proposer des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail

### **CONTACT :**

France Prévention Secourisme  
9 rue Denis Papin - 95280 JOUY-LE-MOUTIER  
France MARQUE - Gérante  
06 27 22 65 58 / france@fps95.com



### Réglementation :

- Ordonnance du 22 Septembre 2017
- Art. L2315-16 et L2315-40 du CT
- Art. R2315-9 et suivants
- Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et
- Economique

### Méthodes pédagogiques :

- Des études de cas, des exercices pratiques viennent illustrer la formation théorique.

### Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, code du travail, documents INRS

### Encadrement :

- Formateur en Santé et Sécurité au Travail, Ingénieur Santé-Sécurité au Travail, IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

### Evaluation :

- Un questionnaire sanctionnera les compétences acquises.

### Attribution finale :

- Attestation de formation
- Attestation de présence
- Rapport de formation

### Renouvellement :

- Formation continue recommandée régulièrement.

### Tarif :

- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à [france@fps95.com](mailto:france@fps95.com) minimum 15 jours avant la formation

### CONTACT :

France Prévention Secourisme  
9 rue Denis Papin - 95280 JOUY-LE-MOUTIER  
France MARQUE - Gérante  
06 27 22 65 58 / [france@fps95.com](mailto:france@fps95.com)

## CONTENU



- Les **enjeux** de la prévention (humains, économiques, sociaux et juridiques)
- La définition des **accidents de travail et maladies professionnelles**
- Les **acteurs** internes et externes de la prévention
- Les notions de **dangers, risques**, et mécanisme d'apparition du dommage
- Les différentes **familles de risques**
- Les **3 valeurs essentielles** : la personne, la transparence et le dialogue social
- Les **5 principes** : l'engagement, le choix des outils, l'autonomie de la démarche, l'implication des salariés, la mise en œuvre du plan d'actions.
- La mise en place de la **démarche** : groupe de travail, planification...
- Les **étapes** de l'évaluation des risques
- La **quantification** des risques
- Les **principes généraux de prévention** et les plans d'actions
- La rédaction du **Document Unique**

### Pratique :

Travaux en sous-groupes, recherches individuelles, visite des locaux avec identification des risques